repos plus que de son droit. Il n'est point rare, lorsqu'un homme est parti pour un temps indéterminé sans faire de conventions particulières avec sa femme et sans lui laisser d'argent, que celle-ci se remarie sans que le divorce ait été prononcé et dans un délai quelquefois plus bref que celui de vingt jours, que Marco Polo assure avoir été légal de son temps à Kéria. Ainsi c'est une exception qu'une femme de trente ans n'ait point eu plusieurs maris et plus d'une supputent les dates par les noms de leurs époux passés comme on le faisait à Rome par les noms des consuls.

La liberté des hommes est plus grande encore que celle des femmes au moins en théorie. Non seulement ils peuvent divorcer presque à leur gré, et se remarier le jour même, mais ils peuvent prendre plusieurs épouses à la fois conformément à la loi musulmane. Cependant la polygamie est très peu pratiquée. Elle était peut-être inconnue avant l'introduction de l'islamisme; car elle est aujourd'hui mal vue de la population. Les mollahs eux-mêmes ne l'approuvent que du bout des lèvres, ne la conseillent pas et beaucoup de gens riches se contentent d'une seule femme. Les femmes sont d'humeur jalouse, ne souffrent pas aisément le partage et ont assez d'indépendance et de pouvoir pour faire prévaloir leur volonté. Il est tout à fait extraordinaire que les épouses du même mari vivent sous le même toit, elles sont installées en général chacune dans une maison différente afin d'éviter les querelles. Ce n'est là d'ailleurs qu'un palliatif insuffisant et il y a des maris cruellement et comiquement embarrassés entre la matrone mûre, impérieuse et riche de la cité et la jeune, coquette et pauvre épouse du faubourg, qui le tirent chacune de son côté, le pressent de renvoyer une odieuse rivale. Les femmes sont beaucoup plus complaisantes en Chine, où l'épouse en titre vit le plus souvent en bons termes avec la favorite; la cause en est, non pas un trait de caractère, mais la forte autorité que la loi et les mœurs accordent au mari à qui l'on obéit sans répliquer. En voyage les choses sont plus faciles. Il n'est pas d'homme respectable, qui, obligé de s'arrêter quelques jours dans une localité plus ou moins éloignée de son domicile conjugal, ne contracte